



**Mode d'emploi de la demande de dérogation
Mise à jour du 03 novembre 2022**

Nouvel imprimé de demande de dérogation téléchargeable sur le site du Comité 37

Procédure à respecter scrupuleusement :

- Doit être complétée et envoyée par le tireur (et non par le représentant du club).
- Doit être signée en retapant votre nom et Prénom (ce qui vaudra signature de la demande).
- Doit être enregistrée dans le même format que celui d'origine (WORD).
- Vous devez obligatoirement fournir un motif valable, sous peine de refus de la demande.

Une fois complétée, votre demande doit être adressée par mail aux trois responsables de la Gestion Sportive aux adresses suivantes :

psouty@club-internet.fr

f.prieur@numericable.fr

(Et au responsable sportif de votre club)

Dès que votre demande aura été validée et complétée par la GS, elle vous sera retournée pour que vous puissiez l'envoyer et faire votre demande d'accueil au responsable sportif du club de votre choix.

Toute demande de dérogation envoyée sans avoir été validée et complétée par la GS Indre & Loire ne sera pas prise en compte dans les résultats du département et aucun engagement au championnat régional ne saurait être possible.

Il est de votre responsabilité de demander, au RCD d'accueil les modalités d'inscription en joignant cet accord de dérogation. Il est aussi de votre responsabilité de me transmettre, aussitôt, la preuve officielle et le résultat de votre participation au risque de ne pas apparaître aux classements officiels.

Sportivement,

Patrick SOUTY, responsable GS d'Indre et Loire